

Groupe de travail
2 octobre 2015

finances
Solidaires

Correctif du B en A : le ministre doit prendre ses responsabilités !



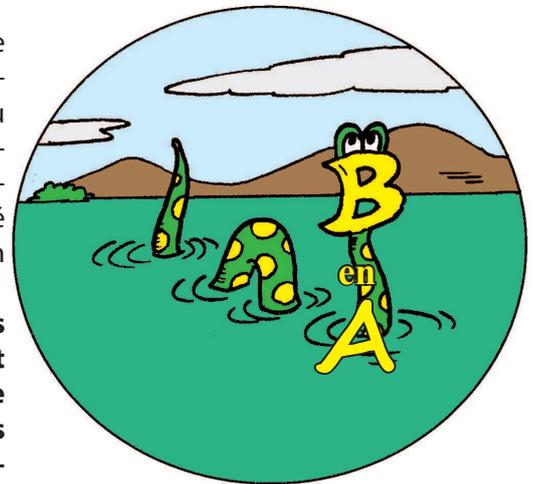
Ce groupe de travail, présidé par Mme Braun Lemaire, Directrice des ressources humaines au secrétariat général du Ministère, se tenait suite au comité technique ministériel de mai dernier à l'occasion duquel Michel Sapin avait annoncé vouloir avancer sur le dossier et tenir un groupe de travail « conclusif ».

Dans sa déclaration liminaire **Solidaires Finances est**, revenu sur le « serpent de mer » que constitue cette affaire ancienne, sur l'injustice vécue par les agents lésés et sur la nécessité de déboucher rapidement sur la base d'un texte réglementaire.

Nous avons rappelé notre proposition de texte telle qu'elle figure dans notre dossier revendicatif : « **La situation au 1er janvier 2007 des fonctionnaires appartenant avant leur accession à la catégorie A à un corps ou à un cadre d'emplois de catégorie B ou de même niveau et nommés antérieurement au 1er janvier 2007 en catégorie A ne peut être moins favorable en ce qui concerne tant l'échelon que l'ancienneté dans cet échelon que celle qui aurait été la leur s'ils n'avaient été promus qu'au 1er janvier 2007 et classés dans leur grade selon les dispositions de l'article 5 du décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 « relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'État » copistes, etc...** ».

La voie réglementaire, illustrée par cette proposition, a **toujours été défendue par Solidaires, tant au niveau fonction publique qu'au Ministère** dans les différentes expressions et instances (comités techniques ministériels, groupes de travail, Commissions Administratives Paritaires, audiences).

Au cours des échanges, nous sommes revenus sur les raisons qui ont conduit le Conseil d'État à rejeter le texte proposé par le Ministère. L'administration estime de son côté qu'après avoir à nouveau expertisé la possibilité de présenter un nouveau texte, « *la voie réglementaire est désormais impossible* ». Selon elle, un nouveau texte reviendrait à « *faire le tri* » entre les agents ce qui, pour le Conseil d'État, induit une « rupture d'égalité » entre eux !



3 octobre 2015



Nous avons contesté cette approche en prenant exemple sur le précédent que constitue le correctif de B en B Div mis en œuvre à la fin des années 90 et qui inspire notre proposition d'un nouveau correctif de B en A.

Au cours du groupe de travail, nous avons pourtant développé tous les arguments qui justifient, selon nous, le recours à un texte réglementaire sur la base de notre proposition. Nous appuyant sur **l'injustice que subissent les agents lésés, nous avons précisé qu'il n'était pas acceptable que les véritables inégalités de traitement qu'ils supportent perdurent**. L'administration a confirmé qu'elle ne s'engagerait pas sur un nouveau texte, maintenant qu'elle constatait une « impossibilité juridique ».

Solidaires Finances présentera néanmoins le projet de texte ci-dessus lors du comité technique ministériel présidé par les Ministres le 13 octobre prochain, en exigeant une modification des statuts particuliers pour rétablir les agents dans leurs droits.

En fin de réunion, l'Administration, qui semble néanmoins attentive aux injustices subies, a déclaré que, hormis la voie statutaire, deux autres voies devaient être étudiées :

- les règles de gestion internes à chaque Administration : Pour Solidaires Finances, cette voie est déjà partiellement mise en œuvre mais est loin de régler et de solutionner tous les problèmes liés aux déroulements de carrière ;

- la prise d'une Décision Ministérielle interne à Bercy et dont les contours, modalités restent à préciser. Pour Solidaires Finances, si décision ministérielle il doit y avoir, celle-ci devra s'appuyer sur notre proposition de texte et non sur le texte retoqué par le Conseil d'Etat.

Pour Solidaires Finances, le Ministre doit désormais prendre ses responsabilités !

Nous rendrons compte très rapidement des débats et orientations du Ministre sur ce point particulier.

